



Une Francophonie économique face à une intégration juridique et économique africaine

Fiche pratique publié le 30/11/2014, vu 1334 fois, Auteur : [professeur Don José Muanda](#)

Des débats qui se déroulent à Dakar sur la désignation du successeur d'ABDIOU DIOUF, plusieurs pensées scientifiques se dégagent entre autres, la création d'une francophonie économique et d'intégration du droit des affaires. A notre humble avis, il s'agit d'un des concepts nouveaux que les acteurs du droit communautaire africain (OHADA) pourront développer en gardant à l'esprit les principes empiriques qui guident tout chercheur en matière des droits communautaires et des politiques économiques d'intégration. Le Droit OHADA est un exemple réussi de cette francophonie économique. Cette réflexion se penche sur des questions nouvelles sur la francophonie économique.